

DOSSIERFAMILIAL.COM, LE SITE DE L'INFORMATION PRATIQUE



DOSSIERFAMILIAL.COM APORTE LES SOLUTIONS JURIDIQUES PRÉCISES AUX PROBLÈMES DE LA VIE QUOTIDIENNE (LOGEMENT, EMPLOI, SANTÉ, DROIT, FISCALITÉ, CONSOMMATION...).

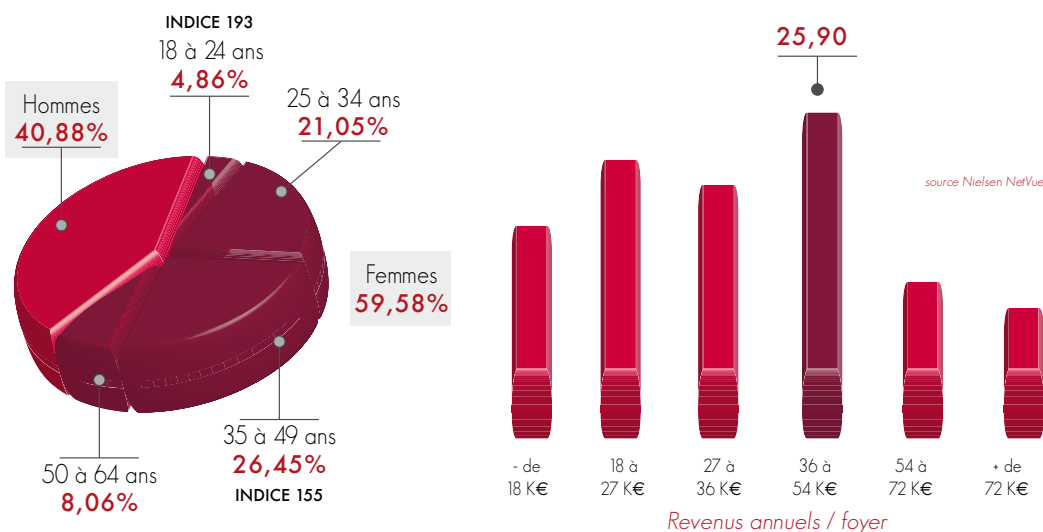
800 000 VISITEURS UNIQUES • 2 100 000 PAGES VUES
(Nielsen NetRatings mars 2010)

→ **ATOUTS** • INFORMATIF • PRATIQUE • FACILE D'ACCÈS
NOTORIÉTÉ • UTILITÉ • COMPLÉMENTARITÉ SITE / MAGAZINE

→ **COEUR DE CIBLE** • MIXTE FÉMININ • AB+ • 35 À 49 ANS • ACTIF • INSTRUIT

Le site s'adresse à toute la famille avec des réponses précises et concrètes, sous forme d'articles, dossiers et d'interviews vidéos.

Réactualisé en permanence, il suit l'actualité et la saisonnalité des démarches administratives (déclarations fiscales, locations de vacances, rentrée scolaire, etc.) afin d'accompagner l'internaute au quotidien.

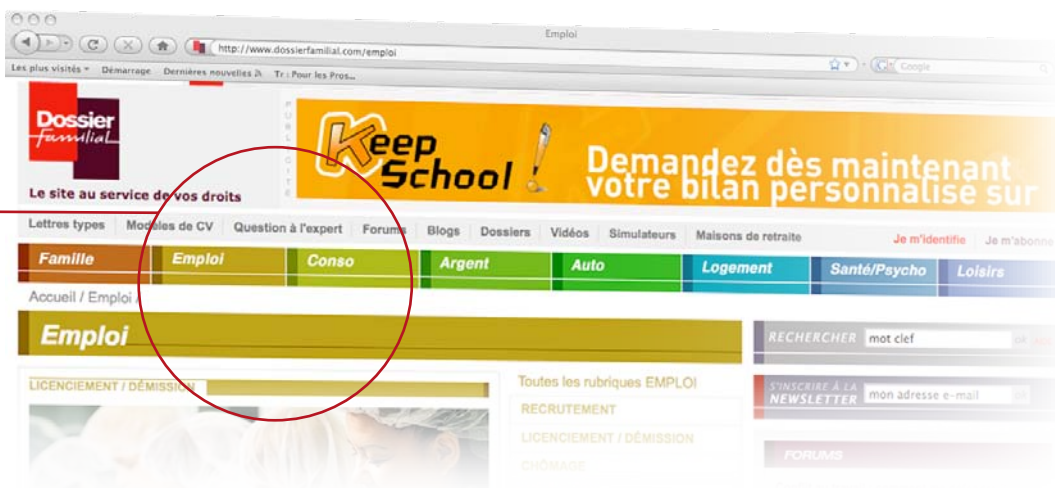


→ **NIVEAU D'ETUDES** • 70 % DES V.U. ONT FAIT DES ÉTUDES SUPÉRIEURES

source Nielsen NetVue

RUBRIQUES

- Famille
- Emploi
- Conso
- Argent
- Auto
- Logement
- Santé/Psycho
- Loisirs



TARIFS & INFORMATIONS TECHNIQUES

(Autres formats : Nous consulter)

EMPLACEMENTS (Euros H.T.)

	FORMAT	CPM
Mega Bannière	728 x 90	36
Medium Rectangle	300 x 250	50
Habillage	-	NOUS CONSULTER

→ **Éléments à fournir** :
document «GIF», ou «FLASH»
Le poids de fichier ne doit pas excéder «50 Ko»

→ **Information complémentaire aux fichiers «FLASH»** :
Intégrer dans le fichier flash le clicktag suivant :
on (release) {
 getUrl (clickTag, <_blank>);
}

Contacts

Directrice Générale

Corinne Rougé

crouge@le-liseur-media.com

01 44 88 93 70

Assistée de

Julia Cabrera

jcabrera@le-liseur-media.com

01 44 88 93 70

Directeur de Publicité adjoint

Xavier Personnaz

xpersonnaz@le-liseur-media.com

01 44 88 97 77

Assistée de

Julie Benoliel

jbenoliel@le-liseur-media.com

01 44 88 93 77

Responsable
Commercial Web

Arthur Vojvoda

avojvoda@le-liseur-media.com

01 44 88 93 76



Studio

Guillaume Moindrot

gmoindrot@le-liseur-media.com

01 44 88 89 17

Facturation/
Administration des Ventes

Caroline Hahn

chahn@le-liseur-media.com

01 44 88 97 58

Santé Magazine
est une publication du groupe

Uni-éditions

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Toute souscription d'un ordre de publicité implique pour l'annonceur et son mandataire l'acceptation des conditions générales ci-dessous, valables du 1^{er} janvier au 31 décembre 2009.

Généralités :

Les présentes conditions de vente ont pour objet de définir les conditions relatives à l'achat d'espace sur le site Internet « dossierfamilial.com ». La signature de l'ordre d'insertion implique l'acceptation sans réserve des présentes conditions générales de vente.

Prise d'effet de l'ordre d'achat :

Tout ordre d'achat émanant d'un annonceur ou de son mandataire ne sera valable que si l'ordre d'insertion est retourné signé avec le cachet de la société dans les délais de validité de l'offre (15 jours à compter de la date d'émission de l'offre) à la société MediaWeb et accompagnée, s'il y a lieu, du contrat de mandat. MediaWeb se réserve le droit de refuser l'insertion de toute annonce contraire à l'esprit ou la présentation du site. Il en est de même si une annonce apparaît contraire à la législation en vigueur.

Suivi de campagne :

MediaWeb utilise un logiciel de gestion des campagnes pour assurer le suivi des campagnes publicitaires de ses annonceurs. Le mandataire ou l'annonceur ont accès aux rapports émis par cet outil. Ces rapports mesurent le taux de réponses d'une publicité d'après différents paramètres et permettent aux annonceurs d'avoir une vue globale de l'efficacité de leur campagne.

Remise des éléments relatifs à l'insertion :

L'annonceur ou son mandataire devra fournir à MediaWeb les créations et tous les autres éléments techniques nécessaires à la mise en ligne de la campagne en respectant les délais de bouclage. Leur remise hors-délai entraînera la facturation par Le liseur Media au prix normal quand bien même la campagne n'aurait pu être mise en ligne.

Conditions d'annulation :

Toute demande d'annulation devra être adressée par écrit 5 semaines avant la date de début de campagne. Dans le cas où l'annonceur souhaiterait annuler sa campagne de publicité, il s'engage à régler à MediaWeb groupe MediaWeb 20% du montant initial à titre de dédommagement. Toute demande d'annulation qui ne sera pas effectuée par écrit ou dans les délais indiqués ne sera pas prise en compte. La non-fourniture par l'annonceur ou le mandataire des éléments relatifs à l'insertion ne constitue pas une cause d'annulation du contrat.

Garantie :

Le client s'oblige à respecter les règles dégagées par les usages et la loi en matière de publicité. Le client garantit MediaWeb contre les poursuites judiciaires qu'elle pourrait encourir du fait des annonces publicitaires qu'elle a fait paraître sur ordre et l'indemniser de tous les préjudices qu'elle subira et la garantira contre toute action du fait des tiers en raison de ces insertions.

Limitation de responsabilité de MediaWeb :

Tout retard, suspension ou annulation dans la diffusion de l'insertion du fait notamment de défaillances techniques du réseau Internet et indépendantes de la volonté de MediaWeb ne peut donner lieu à un refus de paiement (au prorata de la campagne diffusée) de l'annonceur ou de son mandataire, ni ouvrir droit à une

indemnisation, quelle qu'en soit sa forme. Les défauts constitutifs de malfaçon dans le matériel publicitaire tels qu'un poids électronique trop élevé ou un retard dans la livraison dudit matériel ne pourront justifier en aucun cas la résiliation de l'offre ni ouvrir droit à des dommages et intérêts au profit de l'annonceur ou de son mandataire. Tout retard, suspension ou annulation dans la diffusion de l'insertion ne pourra donner lieu, éventuellement, qu'au remboursement partiel ou total du coût de l'insertion. MediaWeb ne garantit pas l'absence d'insertion d'annonces publicitaires émanant de concurrents de l'annonceur.

Taxes et frais techniques :

Les taxes et frais techniques tels que notamment les frais de réalisation de l'insertion ou d'expédition ne sont pas compris dans le tarif et restent entièrement à la charge de l'annonceur ou de son mandataire.

Conditions de paiement :

Pour être à même de facturer un mandataire, ce dernier devra produire un contrat de mandat écrit le liant à l'annonceur, ou une procuration établie par ce dernier. A défaut de précision quant à la durée du mandat, ce dernier est réputé être à durée indéterminée. Dans le cadre d'un nouvel annonceur, il sera demandé un acompte de 50% qui sera réglé à la commande. Dans les autres cas, l'annonceur paiera à 30 jours date de facture fin de mois le 10 du mois suivant. Un escompte de 1% sera accordé à tout paiement réglé à la date de la commande. En cas de retard de paiement, MediaWeb se réserve le droit de suspendre l'exécution des ordres. Pour tout retard de paiement, des agios au taux légal en vigueur lors de la période concernée, augmentés de 50%, seront facturés et payables à réception de factures.

L'agence de publicité nous adressant un ordre agit en qualité de mandataire de l'annonceur. Ce dernier est responsable du paiement de l'ordre. La remise professionnelle est de 15% calculée sur le chiffre d'affaire brut (après promotion ou abattement éventuel). En cas de mise en recouvrement des factures impayées par voie judiciaire ou forcée, le montant de celle-ci sera augmentée de 20% hors taxes, conformément aux articles 1226 et suivants du Code Civil, outre les agios, intérêts légaux et frais judiciaires éventuels. Les réclamations autres que techniques ne seront admises que par écrit, dans un délai de quinze jours après réception de la facture.

Modification de tarif :

Notre tarif peut être modifié en cours d'exercice, même sur des contrats en cours. Toute modification de tarif est portée à la connaissance de l'annonceur avec un préavis de 1 mois. Sans observations du client par lettre recommandée avec accusé de réception dans un délai de quinze jours, MediaWeb considérera avoir l'accord de celui-ci.

Attribution de compétences :

Les tribunaux de Paris seront seuls compétents pour tout litige relatif à l'interprétation ou à l'exécution de tout contrat d'achat d'espace publicitaire régi par les présentes conditions générales de vente.

Les présentes conditions générales de vente sont régies par la loi française.